

Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"

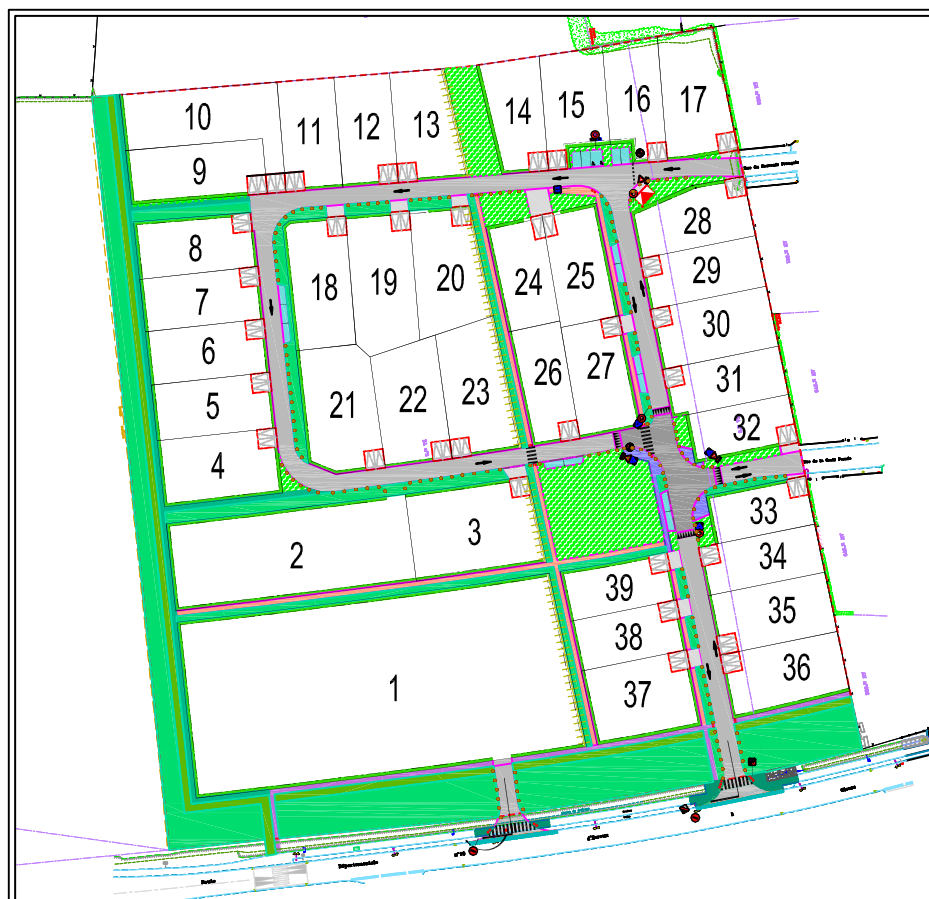


DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°27

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE



Aménagement des entrées charretières à la charge des acquéreurs



Coffret Gaz
Coffret EDF
Citerneau EAU
Regard FT
Candélabre
Boîte de branchement Eaux pluviales
Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE

- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'architecture ou 4m50 au rattaché
- zone non édifiant et obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'écarts piétons non classés)
- limite d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoire
- localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

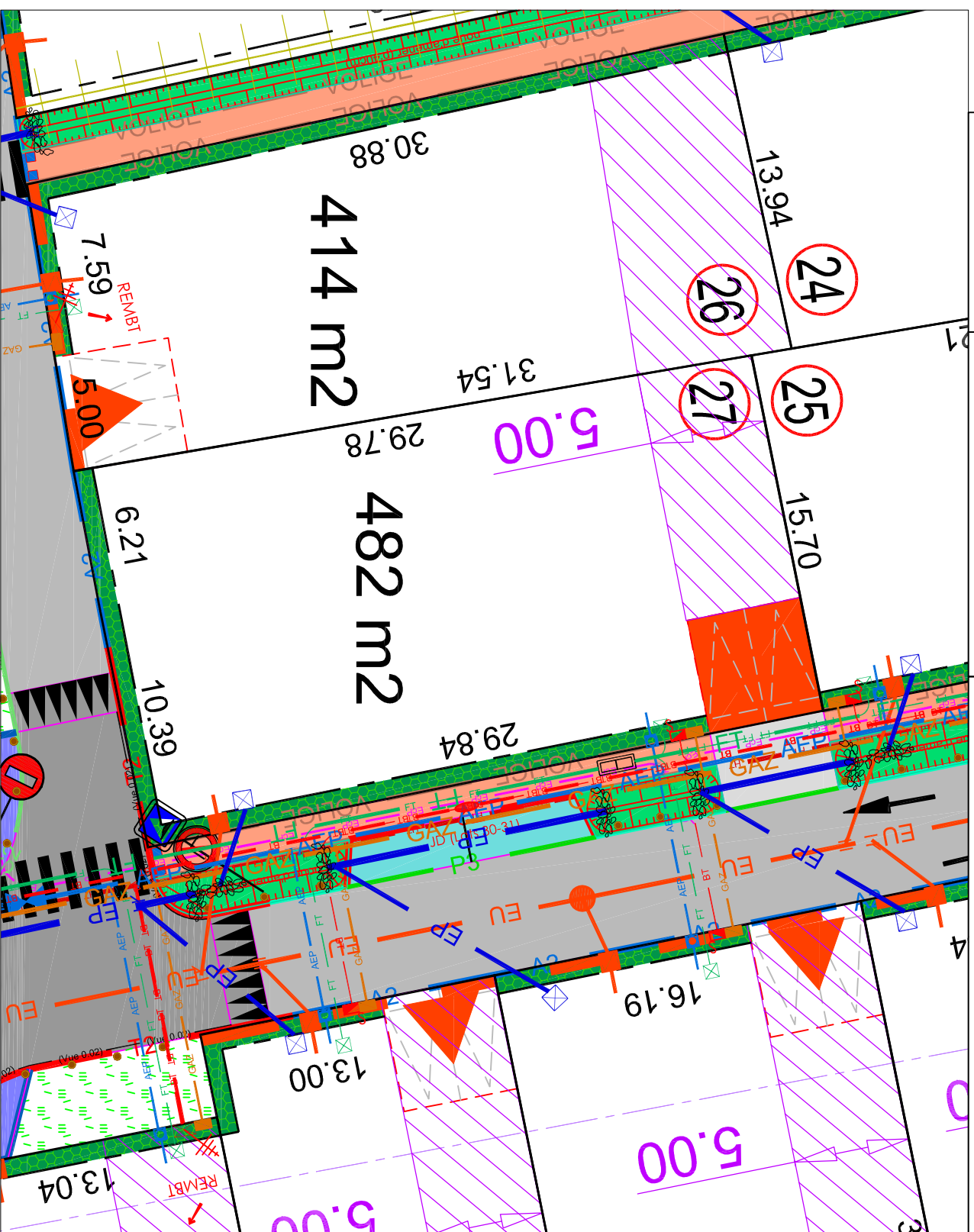
- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : 1m50)
- avec clôture de type grillage ou treillis soudé en renfort, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).
- plantation d'une bande de granulés obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en acier galvanisé en renfort, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/250e